
Processus de révision et de renégociation des contrats : cas des projets miniers et pétroliers en Afrique

Thierno Diallo, Ph.D., professeur
Idrissa Sanogo, candidat au doctorat en management de projets (DMP)
Université du Québec à Chicoutimi

INTRODUCTION

Le continent africain disposant des plus grandes réserves de ressources naturelles est ainsi la convoitise à la fois de plusieurs grands pays industrialisés (États-Unis, France, Royaume-Uni, Canada) et des grands pays émergents (BRIC).

La demande mondiale pour les produits miniers et énergétiques est en forte croissance depuis quelques années. La source de cette croissance est le besoin en produits et services d'une classe moyenne de plus en plus importante dans les pays émergents, notamment ceux du BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine). Le continent africain disposant des plus grandes réserves de ressources naturelles est ainsi la convoitise à la fois de plusieurs grands pays industrialisés (États-Unis, France, Royaume-Uni, Canada) et des grands pays émergents (BRIC).

En effet, les minéraux sont fortement demandés, car les besoins des pays importateurs sont croissants. Ils sont à l'origine de produits nécessaires, tels qu'illustrés au tableau 1.

Cette concurrence pour l'accès aux ressources, combiné à l'émergence d'une société civile forte sur le continent qui conduit à des gouvernements démocratiquement élus renforce la prise de conscience des acteurs locaux sur la nécessité du secteur des ressources naturelles comme levier pour le développement économique.

Dans cette perspective, la révision des contrats miniers est une réponse aux préoccupations des organisations de la société civile et de la population qui sont de plus en plus conscientes des impacts socio-économiques et environnementaux des activités d'exploitations minières et pétrolières.

En effet, la majorité des contrats miniers et énergétiques en Afrique ont été conclus il y a cela plus de 30 ans. Ces contrats ont été établis sur la base de prix favorables dans la plupart des cas aux multinationales. La détérioration des termes de l'échange et l'instabilité politique sur le continent pour ces nouveaux pays qui venaient à peine d'obtenir leur indépendance étaient des facteurs défavorables pour la négociation.

Les retombées économiques des investissements et l'exploitation des ressources naturelles sont très peu visibles sur le continent. Certains pays comme le Botswana ont mieux tiré profit des exportations de minerais tandis que d'autres pays, comme la Guinée et le Mali, n'ont pas encore réussi à capitaliser les effets bénéfiques de l'exploitation.

La révision des contrats miniers est une réponse aux préoccupations des organisations de la société civile et de la population qui sont de plus en plus conscientes des impacts socio-économiques et environnementaux des activités d'exploitations minières et pétrolières.

Tableau 1 – Segmentation de l’industrie minière selon *Performance Management Consulting (PMC) (2007)*

	Minéraux énergétiques	Minéraux métalliques			Minéraux non métalliques		
		Métaux ferreux	Métaux précieux	Métaux communs	Minéraux de construction	Minéraux industriels	Pierres précieuses
Minerais	Charbon, Uranium,...	Fer, niobium, tantale,...	Or, platine, argent,...	Bauxite, cobalt, cuivre, plomb,...	Brique de Pierre, ciment, argile, sable,...	Bentonite, carbonates industriels, Kaolin, Potasse,...	Diamant, pierres.
Utilisation finale	Électricité, Produits chimiques, Organiques, Combustible,...	Activités aérospatiales, construction, électronique, ingénierie,...	Joaillerie, Fabrication de monnaie, .	Construction, Electricité, Ingénierie,...	Construction	Céramique, chimie, fonderie, traitement des eaux,...	Joaillerie, industrie, etc.

1. QUELQUES GRANDS PROJETS MINIERS ET PÉTROLIERS EN AFRIQUE

1.1 Les projets miniers

Le continent africain détient un tiers des réserves mondiales, tous minerais confondus avec 30 % de bauxite, 60 % du manganèse, 75 % des phosphates, 85 % du platine, 80 % du chrome, 60 % du cobalt, 30 % du titane, 75 % du diamant et près de 40 % de l’or.

Le continent africain détient un tiers des réserves mondiales, tous minerais confondus avec 30 % de bauxite, 60 % du manganèse, 75 % des phosphates, 85 % du platine, 80 % du chrome, 60 % du cobalt, 30 % du titane, 75 % du diamant et près de 40 % de l’or¹. Selon Fall², la Guinée, qui abrite les deux tiers des réserves mondiales de bauxite, devrait voir sa position se renforcer sur le marché international et le Madagascar, premier producteur africain de nickel, commence à développer ses exportations de titane et de cobalt.

Par ailleurs, au Mali, selon la DNGM, en plus de l’or qui est largement exploité aujourd’hui, la carte géologique montre l’existence du diamant dans une vingtaine de pipes kimberlitiques, du manganèse avec environ 20 millions de tonnes de ressources prouvées auxquelles est associé à l’or, du fer estimé à un milliard trois cent soixante

millions (1 360 000 000) de tonnes, du plomb avec un million sept cent mille (1 700 000) tonnes estimées. Par conséquent, forts de ces potentialités, la plupart des pays africains, pour attirer les investisseurs, ont adopté des codes des investissements, des règles extrêmement généreuses, notamment, sous la forme d’exemptions fiscales, d’octroi d’avantages douaniers en matière d’importation de matériel technique et d’exportation de matières premières³.

Toutefois, avec ces réformes avantageuses et l’accroissement de la demande mondiale de certains minerais depuis la fin du XX^e siècle, les investisseurs (Canadiens, Australiens, Chinois, Français, etc.) se sont bousculés aux portes des différents pays miniers multipliant ainsi des grands projets miniers concernant notamment des métaux très convoités et de plus en plus rares comme l’or⁴.

En 2007 par exemple pour plus de soixante milliards de dollars d’investissement en projets dans les pays en développement, les entreprises minières canadiennes ont particulièrement profité de l’ouverture de ces nouveaux marchés⁵. Dans cette dynamique, de nombreux contrats miniers ont été signés d’où l’émergence de grands projets miniers en Afrique.

Quelques exemples : au Mali, on enregistre neuf (9) mines industrielles d'exploitation d'or en service en majorité détenue par des sociétés canadiennes (Iamgold, Pearl Gold, Avion Ressources, Avnel Gold, etc.)⁶. À Madagascar, les projets miniers d'envergure ont augmenté et, à ce titre, nous notons la mise en œuvre du projet de Quit Madagascar Minerals S.A. (QMM) qui est une société anonyme de droit malgache, qui propose l'exploitation et l'extraction des sables minéralisés dans les sites de Mandena, de Petriky et de Sainte-Luce, de la région d'Anosy au sud-est de Madagascar⁷.

Au Burkina Faso, la mine d'Essakane, en production depuis juillet 2010, a produit 337 000 onces et prévoit doubler sa capacité en roche dure grâce à un projet d'agrandissement dont la construction débutera en 2014^c.

La plupart des pays africains, pour attirer les investisseurs, ont adopté des codes des investissements, des règles extrêmement généreuses, notamment sous la forme d'exemptions fiscales, d'octroi d'avantages douaniers en matière d'importation de matériel technique et d'exportation de matières premières.

Au Sénégal, Teranga Gold Corporation^d est une société d'exploitation aurifère basée au Canada qui exploite la mine d'or de Sabodala et explore actuellement dix permis d'exploration couvrant environ 1055 km². Cette mine d'or est entrée en vigueur en 2009, et a des réserves prouvées et probables d'environ 1,40 million d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées, de 2,89 millions d'onces d'or et des ressources minérales présumées de 1,87 million d'onces d'or.

Enfin, des mégas projets miniers ont vu aussi le jour au Gabon, qui est allé en consortium avec les Chinois, pour la mine de fer de Belinga (2,7 milliards de dollars) et il continue en disant que la République démocratique du Congo a accueilli un investissement américain de 1,2 milliard de

dollars pour l'exploitation du gisement de cobalt et de cuivre de TenkeFugurume⁸.

Au Burkina Faso, le projet minier d'Essakane en 2011, a produit 337 000 onces d'or et prévoit de doubler sa capacité en roche dure grâce à un projet d'agrandissement dont la construction débutera en 2014.

1.2 Les projets pétroliers

En Afrique, le secteur pétrolier aussi a bénéficié d'avantages fiscaux pour attirer les investisseurs étrangers et la région du golfe de Guinée est devenue tout de suite la région convoitée pour tous les géants du secteur pétrolier qui se livrent une concurrence intense pour obtenir des permis d'exploration et/ou entrer dans les consortiums d'exploitation⁹.

Toutefois, au-delà du golfe de Guinée, d'autres permis ont été attribués le long des côtes africaines du Maroc à la Tanzanie, tandis que des activités d'exploration et d'exploitation s'intensifient ailleurs sur le continent, au Tchad, en Ouganda, en RDC ou en Centrafrique notamment¹⁰.

En Afrique, le secteur pétrolier a bénéficié d'avantages fiscaux pour attirer les investisseurs étrangers et la région du golfe de Guinée est devenue tout de suite la région convoitée pour tous les géants du secteur pétrolier.

Ainsi, des grandes multinationales pétrolières comme Shell (essentiellement présente au Nigeria et au Gabon), Total (Angola, Nigeria, Gabon et Congo-Brazzaville), Chevron Texaco (Angola et Nigeria) et Exxon Mobil (Nigeria, Angola, Guinée équatoriale et Tchad), se partagent les zones pétrolières du continent africain¹¹.

2. IMPACTS DES PROJETS MINIERS ET PÉTROLIERS SUR LA CROISSANCE AFRICAINE

2.1. Le secteur minier

Sous l'effet des investissements étrangers dans l'industrie extractive, l'Afrique a renoué avec la croissance : 5 % en moyenne annuelle pour la période 2000-2006, avec un taux record pour un producteur de pétrole et de diamants comme l'Angola (17 % en 2006). Le taux de croissance moyen de 12 pays africains dépendants du secteur minier est passé de 0,3 % (les années 1990) à 5,7 % (les années 2000).

Selon une étude de la Banque mondiale¹², l'exploitation minière contribue au développement économique et à la réduction de la pauvreté dans de nombreux pays africains de tradition minière tels que le Botswana, la Tanzanie, l'Afrique du

Sud, le Mali, etc. Ainsi, sous l'effet des investissements étrangers dans l'industrie extractive, l'Afrique a renoué avec la croissance : 5 % en moyenne annuelle pour la période 2000-2006, avec un taux record pour un producteur de pétrole et de diamants comme l'Angola (17 % en 2006)¹³.

McMahon¹⁴ dira que l'évolution des investissements privés dans le secteur minier de plusieurs pays africains ayant entrepris des réformes avec le soutien de la Banque mondiale est spectaculaire. Ces investissements ont entraîné une importante hausse de la croissance du PIB dans plusieurs pays d'Afrique (Tableau 2). Le taux de croissance moyen de 12 pays africains dépendants du secteur minier est passé de 0,3 % (les années 1990) à 5,7 % (les années 2000).

Tableau 2 – Évolution comparée des exportations minières, du PIB et de l'IDH dans plusieurs pays réformateurs

Pays	Revenus des exportations minières (en % des exportations totales de marchandises, 2000-2007)	Taux de croissance annuel du PIB, 1989-1998	Taux de croissance annuel du PIB, 1999-2008	Indice de Développement Humain (IDH), 1995 (ou 2000)	IDH, 2008
Burkina Faso*	-	4,4	5,4	0,297	0,389
Rép.démocratique du Congo	54,0	-5,9	3,2	0,353 (2000)	0,389
Ghana	34,5	4,3	5,2	0,495 (2000)	0,526
Guinée	85,6	4,2	3,2	-	0,435
Liberia	51,9	-14,3	7,0 (2005-2008)	0,280	0,442
Mali*	-	3,3	5,5	0,267	0,371
Mauritanie	51,6	2,5	4,6	0,495 (2000)	0,520
Mozambique*	-	4,7	7,7	0,310	0,402
Niger*	-	1,5	3,7	0,258 (2000)	0,340
Sierra Leone	64,1	-4,2	9,9	-	0,365
Tanzanie*	-	2,8	6,5	0,425	0,530
Zambie	66,2	-0,1	4,9	0,454	0,481
Moyenne non pondérée	-	0,3	5,7	0,363	0,433**
(Moyenne pondérée en fonction de la population)	-	(0,1)	(5,1)	(0,355)	(0,428)

* Pays qui dépendent, fortement depuis les années 2000, des revenus miniers, ** 0,439 (0,435) hors Guinée et Sierra Leone. **Source** : FMI (2009) pour la colonne 2, Banque mondiale (2010c) pour les colonnes 3 et 4, et PNUD (1995; 2000; 2008) pour les colonnes 5 et 6.

Au Mali, l'apport des projets miniers (exploitation de l'or seulement) à l'économie nationale est estimé à 8,0 % du PIB en 2012 (contre 6,2 % en 2008) soit 415,23 milliards FCFA contre 350,80 en 2011. Par ailleurs, en 2012, les exportations du Mali sont estimées à 1 473,4 milliards FCFA et sur ce montant, les exportations de l'or seul se sont chiffrées à 1 028,1 milliards FCFA pour la même année, soit donc 70 % des exportations totales du Mali.

Quelques exemples : au Mali, selon les experts de la chambre des mines du Mali, l'apport des projets miniers au Mali (exploitation de l'or seulement) à l'économie nationale est estimé à 8,0 % du PIB en 2012 (contre 6,2 % en 2008) soit 415,23 milliards FCFA contre 350,80 en 2011. De la même source, en 2012, les exportations du Mali sont estimées à 1 473,4 milliards FCFA et sur ce montant, les exportations de l'or seul se sont chiffrées à 1 028,1 milliards FCFA pour la même année, soit donc 70 % des exportations totales du Mali. Ainsi, le secteur a rapporté 50,882 milliards FCFA en 2003 pour atteindre en 2012 le montant de 284,225 milliards FCFA.

Au Burkina Faso, les recettes fiscales tirées du secteur minier se composent surtout des redevances et de l'impôt sur les bénéfices des sociétés exploitants des mines au Burkina (Avocet Mining Plc, Cluff Gold Plc, Semafo, Newmont Ventures, etc.)^f. Elles sont passées d'à peu près

3. LA RÉVISION ET LA RENÉGOCIATION DES CONTRATS MINIERS ET PÉTROLIERS

Les pays miniers et pétroliers africains ont tous adopté des politiques attractives en faveur de l'investissement étranger.

Certes, les pays miniers et pétroliers africains ont tous adopté des politiques attractives en faveur de l'investissement étranger, mais face aux besoins subséquents d'améliorer les recettes budgétaires, l'émergence d'une société civile soucieuse de faire participer les populations à la gestion des ressources minières et pétrolières et de leurs revenus, les nouvelles exigences de transparence, les différentes autorités politiques africaines

0,5 % du PIB en 2009 à 1 % du PIB et 7 % des recettes publiques en 2010.

En Guinée (Conakry), selon une étude (Diallo et al., 2011)¹⁵, en moyenne, les recettes minières ont représenté 21,94 % des recettes globales de l'État sur les 10 dernières années.

2.2 Le secteur pétrolier

Pour Vircoulon¹⁶, le secteur pétrolier entre les droits d'exploration, d'exploitation et les royalties sur la production, les bénéfices des booms pétrolier et minier des dix dernières années pour les États rentiers se comptent en milliards de dollars. Selon lui, d'après la Banque mondiale, grâce à la hausse des cours du pétrole, le PIB nigérian a atteint le chiffre de 71 milliards de dollars en 2004, alors qu'il n'était que de 58,4 milliards en 2003, tandis qu'en Guinée équatoriale, 95 % des revenus de l'État proviennent du pétrole et entre 30 et 50 % du PIB algérien (contre seulement 10 % pour le secteur industriel hors hydrocarbures).

Grâce à la hausse des cours du pétrole, le PIB nigérian a atteint le chiffre de 71 milliards de dollars en 2004, alors qu'il n'était que de 58,4 milliards en 2003. Par ailleurs, 95 % des revenus de l'État équatorien proviennent du pétrole.

estiment que les contenus des contrats miniers et pétroliers doivent évoluer.

Les raisons évoquées : Custers^g disait que malgré les perspectives considérables du continent qui produit 57 % du cobalt extrait dans le monde, 46 % du diamant, 39 % du manganèse, 31 % des phosphates, 21 % de l'or, 9 % de la bauxite d'une part et les cours qui grimpent régulièrement depuis 2002, les pays africains et leurs populations s'appauvrissent continuellement à tel point qu'ils se retrouvent souvent en bas de l'échelle de développement humain établie par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Illustrations : au Mali de neuf (9) projets miniers d'exploitation d'or, seulement 20 % des revenus reviennent à l'État malien, et tout le reste (soit 80 %) appartient aux sociétés étrangères¹⁷. Au Burkina Faso, sur le projet minier d'Essakane, Iamgold détient 90 % et l'État du Burkina Faso (10 %). Par ailleurs, au Niger, selon l'organisation non gouvernementale Oxfam-France, Niamey n'a perçu que 459 millions d'euros pour les 115 000 tonnes extraites depuis le début de l'extraction en 1971, soit 13 % de la valeur des exportations d'uranium estimée à 3,5 milliards¹⁸.

Face aux besoins subséquents d'améliorer les recettes budgétaires, l'émergence d'une société civile soucieuse de faire participer les populations à la gestion des ressources minières et pétrolières et de leurs revenus, les nouvelles exigences de transparence, les différentes autorités politiques africaines estiment que les contenus des contrats miniers et pétroliers doivent évoluer.

Toutefois, fort de ces constats que la majorité des pays africains miniers et pétroliers ont enclenché une dynamique de révision et de négociation des contrats miniers et pétroliers qui prendront en considération les aspects environnementaux et sociaux et, en particulier, l'indemnisation adéquate des populations. En effet, pour Bezat¹⁹, onze pays africains (3) producteurs de matières premières ont donc décidé de remettre à plat les contrats qui les lient aux compagnies exploitantes pour plusieurs raisons qui sont les modalités contractuelles, les dérogatoires aux législations nationales (absence d'appels d'offres, titres attribués de gré à gré, bakchichs, etc.), des contrats qui désavantagent systématiquement les pays qui les ont signés.

Des exemples : au Mali, le nouveau gouvernement est à peine réuni pour son premier conseil des ministres que le nouveau gouvernement du Mali veut réviser les contrats miniers signés par l'État malien et n'exclut pas de « renégocier » ceux qui seraient jugés contraires aux intérêts du Mali (Communiqué du conseil des ministres, 16 septembre 2013). Les autorités justifient cette

décision par les conditions dans lesquelles les contrats ont été négociés (signature des contrats à des périodes troubles), les contentieux existentiels entre l'État malien et des groupes miniers à propos de certains contrats miniers.

Ainsi, renégocier les contrats miniers avec les dirigeants africains devient un pari risqué, mais potentiellement très profitable pour les partenaires si la situation politique s'améliorait et si le prix des minerais augmentait²⁰.

Par ailleurs, si ces pays cités ci-haut sont en phase de projet de réforme, d'autres l'ont déjà expérimentée avec succès. Il s'agit du Liberia, où le gouvernement a obtenu l'élimination des clauses qui affranchissaient le groupe Arcelor Mittal du respect des règles de protection de l'environnement et lui accordaient d'importantes exonérations fiscales et a imposé l'indemnisation des populations déplacées²¹.

De la même source, la Tanzanie, grâce à une bonne négociation, a pu obtenir des compagnies minières telles que la Sud-Africaine AngloGold, la Canadienne Barrick ou l'Australienne Resolute Mining Limited le paiement substantiel des redevances annuelles et de mettre en place un fonds spécial destiné à financer des projets au profit des populations vivant dans les zones d'exploitation.

Au Liberia, où le gouvernement a obtenu l'élimination des clauses qui affranchissaient le groupe Arcelor Mittal du respect des règles de protection de l'environnement et lui accordaient d'importantes exonérations fiscales et a imposé l'indemnisation des populations déplacées.

Au Liberia, où le gouvernement a obtenu l'élimination des clauses qui affranchissaient le groupe Arcelor Mittal du respect des règles de protection de l'environnement et lui accordaient d'importantes exonérations fiscales et a imposé l'indemnisation des populations déplacées.

4. IMPLICATION D'AUTRES ACTEURS DANS LA REVISION ET RENÉGOCIATION DES CONTRATS MINIERES ET PÉTROLIERS AFRICAINS

De plus en plus, la société civile africaine s'intéresse à l'activité minière et pétrolière (ses impacts sur l'environnement, ses retombées, la gestion des retombées, etc.). Ainsi, cinq ONG, parmi lesquelles Sherpa et les Amis de la Terre, ont porté plainte auprès de l'OCDE contre Glencore, au motif que sa filiale zambienne, Mopani Copper Mine, aurait privé l'État zambien d'environ 550 millions de dollars de recettes fiscales entre 2005 et 2008, en manipulant les prix de transfert²².

Dans cette dynamique, la Banque mondiale et la Banque africaine de Développement ont mis des dynamiques pour aider les États africains à mieux négocier les contrats. Ainsi, la BAD^h a aidé à la création de la Facilité africaine de soutien juridiqueⁱ. Cette Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) accompagne depuis 2010 les gouvernements africains dans le cadre de la négociation de transactions commerciales complexes. Elle se propose de remédier à l'asymétrie entre les capacités de négociation respectives des gouvernements africains et des investisseurs internationaux fortunés.

Par ailleurs, à la célébration du 40^e anniversaire des accords de coopération monétaire de la zone

5. PLUS DE TRANSPARENCE DANS LA RÉVISION ET RENÉGOCIATION DES CONTRATS MINIERES ET PÉTROLIERS AFRICAINS

En Afrique, l'octroi de permis d'exploitation, la fixation du taux d'imposition des revenus miniers et pétroliers, la suppression de contraintes réglementaires (sociales ou environnementales) sont autant d'occasions offertes aux dirigeants locaux pour se faire de l'argent et accroître leur pouvoir de décision auprès des groupes miniers.

En Afrique, l'octroi de permis d'exploitation, la fixation du taux d'imposition des revenus miniers et pétroliers, la suppression de contraintes réglementaires (sociales ou environnementales) sont autant d'occasions offertes aux dirigeants

franche, la Banque mondiale a proposé la création d'un fonds (d'un montant significatif d'environ 50 millions de dollars) destiné à aider les pays africains à mieux négocier leurs contrats dans le domaine de l'exploitation des matières premières^j.

Selon Makhtar Diop, vice-président de la Banque Mondiale pour l'Afrique, il existe « un déséquilibre entre les grands investisseurs de l'industrie extractive et les États africains » que ce fonds va essayer de combler afin d'obtenir de meilleures conditions contractuelles dans l'exploitation de leurs gisements pétroliers, gaziers, miniers.

La BAD, depuis 2010 a aidé à la création de la Facilité africaine de soutien juridique (ALSF) pour accompagner les gouvernements africains dans le cadre de la négociation de transactions commerciales complexes. Elle se propose de remédier à l'asymétrie entre les capacités de négociation respectives des gouvernements africains et des investisseurs internationaux fortunés.

locaux pour se faire de l'argent et accroître leur pouvoir de décision auprès des groupes miniers.

Par exemple en 2008, selon la Banque mondiale, « pour une production minière nationale estimée à 2 milliards de dollars, seulement 26,7 millions de dollars de recettes fiscales ont été réellement versés sur les comptes bancaires de la République démocratique du Congo » alors que le taux réel d'imposition (droits, redevances et impôts divers) y est pourtant officiellement égal à 46 %.

Plusieurs ONG africaines s'intéressent à la problématique de la transparence des industries extractives (critique des institutions financières internationales, aux flux financiers, à la dette, aux

paradis fiscaux)²³. Ces ONG de plaidoyer, professionnelles du lobbying, sont d'ailleurs à l'origine des campagnes et des efforts de régulation les plus remarquables au niveau du secteur, comme la campagne « Publiez ce que vous payez » et l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE).

À ce jour, plusieurs pays africains ont adhéré à l'ITIE^k (Initiative pour la transparence dans les industries extractives) et se basent sur la norme ITIE en publiant les rapports ITIE qui divulguent le montant des revenus issus de l'extraction des ressources naturelles perçues par les gouvernements.

Quelques encouragements : au Liberia, après une adhésion en 2007, la Banque mondiale a approuvé un montant supplémentaire de 460 000 dollars EU pour soutenir le programme de travail de la LEITI au titre des exercices fiscaux 2009 à 2011, dans le cadre de la Facilité en faveur des États fragiles, pour conforter les réalisations du Libéria dans ce domaine. À Madagascar, depuis décembre 2007, la

Banque mondiale a fourni un appui technique et financier. L'ensemble des coûts de la mise en œuvre du nouveau plan de travail ITIE est estimé à 650 000 euros, sur lesquels la Banque s'est engagée à financer environ 450 000 par le biais du Fonds d'affectation spéciale.

Au Liberia, après une adhésion en 2007, la Banque mondiale a approuvé un montant supplémentaire de 460 000 dollars EU pour soutenir le programme de travail de la LEITI au titre des exercices fiscaux 2009 à 2011, dans le cadre de la Facilité en faveur des États fragiles.

Au Liberia, après une adhésion en 2007, la Banque mondiale a approuvé un montant supplémentaire de 460 000 dollars EU pour soutenir le programme de travail de la LEITI au titre des exercices fiscaux 2009 à 2011, dans le cadre de la Facilité en faveur des États fragiles.

CONCLUSION

Au fil des années, la tâche sera rude pour les professionnels du secteur minier et pétrolier. Pour cela, les investisseurs doivent favoriser la promotion du développement des territoires qui abritent les projets miniers et pétroliers afin qu'ils bénéficient aussi au rendement de court terme qu'apportent les cours élevés des matières premières.

Au fil des années, la tâche sera rude pour les professionnels du secteur minier et pétrolier. Pour cela, les investisseurs doivent favoriser la promotion du développement des territoires qui abritent les projets miniers et pétroliers afin qu'ils bénéficient aussi au rendement de court terme qu'apportent les cours élevés des matières premières. Ainsi, pour éviter toute forme de contestation et de rejet des nouveaux contrats miniers et pétroliers négociés, nous dirons qu'ils seront acceptés s'ils correspondent à des vrais besoins des acteurs (états, sociétés minières et pétrolières, populations, collectivités territoriales, etc.).

Cette construction « légitime » des contrats impliquera de mettre les valeurs et les principes partagés au cœur du débat. En d'autres termes, les valeurs et les principes sur lesquels s'adosent les contrats doivent être pensés à partir de référentiels communs, connus et reconnus par les sujets.

Par ailleurs, mettre l'expérience des sujets au cœur de la construction des contrats, car s'inspirer des expériences passées permet d'éviter certaines erreurs.

Enfin, si le but ultime de la révision et renégociation des contrats miniers et pétroliers africains est de faire profiter les pays africains et les populations des fruits de l'activité extractive, il est important que le processus de contractualisation soit inclusif, participatif à travers une communication multiacteurs pour expliquer les objectifs de la réforme. C'est à ce prix que l'Afrique tout entière éviterait ce qui est communément désigné sous le nom générique de la malédiction de l'abondance.■

BIBLIOGRAPHIE

¹BRGM « *Ressources Minérales et Développement en Afrique* », document d'orientation stratégique, 2008, 51p.

²⁻³⁻²¹ Boubacar, F. « *Contrats d'investissement miniers : exorciser la malédiction de l'abondance* », Facilité juridique de la Banque africaine de développement, 2012.

⁴Michel, D. « *Grands projets d'exploitation minière et stratégie des firmes pour se rendre environnementalement acceptables* », *l'Espace Politique* [En ligne], 15 | 2011-3, mis en ligne le 26 octobre 2011, consulté le 21 janvier 2014. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2113>; DOI : 10.4000/espacepolitique.2113.

⁵Campbell, B et M. Laforce. « La réforme des cadres réglementaires dans le secteur minier : les expériences canadienne et africaine mises en perspective », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 40, n° 3, 2010, p. 69-84.

⁶⁻⁷Sarrasin, B. « *Le projet minier de QIT Madagascar Mineral à Tolagnaro (Fort-Dauphin, Madagascar) : quels enjeux de développement?* », *Afrique*
Diarra, L. « *Cinquantenaire des mines : au passé, au présent et au futur* », 2010

⁸⁻¹³⁻¹⁶Vircoulon, T. « *Matières premières, régulation internationale et États rentiers* », *Études*, 2009/5 Tome 410, p. 593-604

⁹⁻¹⁰⁻¹¹Copinschi, P et N. Pierre. « L'Afrique dans la géopolitique mondiale du pétrole », *Afrique contemporaine*, 2005/4 n° 216, p. 29-42. DOI : 10.3917/afco.216.42.

¹²Banque Mondiale. « *République Démocratique du Congo : la bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance* », Rapport n° 43402-ZR, mai 2008, 147p.

¹⁴Gary, M. « *Quels impacts de la libéralisation du secteur minier africain?* », *La revue de proparco*, numéro 8 – Banque mondiale, Janvier 2011, p14.

¹⁵Diallo et al. « *Les enjeux de la gouvernance minière en Guinée* », *Coopération Guinée-Allemagne*, 2011, 136 p.

¹⁷Direction nationale de la géologie et des mines (www.dngm.mines.gouv.ml), (DNGM, 2012)

¹⁸⁻¹⁹Bezat, M. « *La bataille pour l'exploitation des sous-sols s'intensifie* », *revue Économie-entreprise* n° 10, 2013.

²⁰Rubbers, B. « *Les sociétés africaines face aux investissements miniers* », *politique africaine*, 2013/3 n° 131, p. 5-25. DOI : 10.3917/polaf.131.0005.

²²⁻²³Cecilia, F et al. « *Secteur minier coté et risques ESG : de l'influence des ONG sur l'activité et la réputation des entreprises minières* », *Novethic*, 2011, 61p.

NOTES

^aBureau de Recherches Géologiques et Minières (France)

^bDirection nationale de la géologie et des mines (www.dngm.mines.gouv.ml)

^chttp://www.iamgold.com/files/EssakaneBrochure_2012_FR.pdf, consulté le 22 janvier 2014.

^d<http://www.terangagold.com/>, consulté le 22 janvier 2014

^ewww.chambredesminesdumali.org.

^fhttp://www.agenceecofin.com/index.php?option=com_k2&view=item&id=6884:burkina-faso-un-nouveau-code-minier-en-pr%C3%A9paration&Itemid=96&tmpl=component&print=1, consulté le 22 janvier 2014

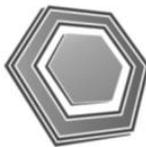
^ghttp://www.monde-diplomatique.fr/2008/07/CUSTOMERS/16_062, JUILLET 2008 - Pages 12 et 13

^hBanque Africaine de Développement

ⁱ<http://www.afdb.org/fr/topics-and-sectors/initiatives-partnerships/african-legal-support-facility/>

^j<http://economie.jeuneafrique.com/regions/afrique-subsaharienne/12952-contrats--la-banque-mondiale-veut-aider-les-etats-a-negocier.html>

^k<http://eiti.org/fr/countries/reports>



CEE-UQAC
Centre d'entrepreneuriat et d'essaiage
Université du Québec à Chicoutimi

UN FIDÈLE ALLIÉ DE VOS IDÉES!

Services offerts

- ▶ Des activités entrepreneuriales
- ▶ Un soutien et un encadrement en création et démarrage d'entreprise
- ▶ Des études et des projets de développement
- ▶ Un Centre de transfert et de développement d'affaires (CTDA-UQAC)
- ▶ Un Réseau international d'affaires (RIA-UQAC)
- ▶ Un Programme de développement technologique et dans le secteur de l'aluminium
- ▶ Un Centre de développement technologique en jeux vidéo et en informatique (CDT-UQAC)
- ▶ Et plus encore!

Une équipe de professionnels pour vous aider!

LOUIS DUSSAULT
PROFESSEUR,
DIRECTEUR GÉNÉRAL



MARIANNE BOLDUC
COORDONNATRICE
DE PROJETS



ISABELLE MALTAIS
RESPONSABLE
DES COMMUNICATIONS



THIERRY GAGNON
CHARGÉ DE PROJETS



ALEXANDRE LAVOIE
ASSISTANT
DE RECHERCHE



JUSTINE FILLION
ASSISTANTE
DE RECHERCHE



CHRISTINE LAVOIE
CHARGÉE DE PROJETS



MARILYN RINFRET
SECRÉTAIRE-COMPTABLE



MYLAINE BELLEY
SECRÉTAIRE



Nous rejoindre

CEE-UQAC SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN
Pavillon Alphonse-Desjardins, UQAC
555, boulevard de l'Université, local H1-1180
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1

418 545-5011 poste 4655
 cee-uqac@uqac.ca

CEE-UQAC CÔTE-NORD
Cégep de Sept-Îles
175, rue de la Vérendrye, local D-119-A
Sept-Îles (Québec) G4R 5B7

418 968-8387
 cee_cn@uqac.ca

Pour plus d'informations
WWW.UQAC.CA/CEEUQAC



Développement économique Canada
Canada Economic Development

